

ARRETE FIXANT LA LISTE DES EXAMINATEURS POUR L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION DES CONCOURS D'ANIMATEUR TERRITORIAL (EXTERNE, INTERNE ET DE TROISIEME CONCOURS) SESSION 2025

La Présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte d'Or

- Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.325-1 et suivants et R.325-4 et suivants,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,
- Vu le décret n° 2011-559 du 20 mai 2011 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux,
- Vu l'arrêté d'ouverture des concours externe, interne, interne spécial et de troisième voie d'animateur territorial, en date du 07 février 2025 déposé en Préfecture le même jour.

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Les examinateurs de l'épreuve orale d'admission du concours **externe** d'animateur territorial, session 2025, sont les suivants :

- Monsieur Yann VAXILLAIRE, Maire de Curtil Saint Seine
- Madame Jocelyne BEAUNÉE, Maire de Montot
- Madame Sandrine MARICHEZ, représentante du CNFPT
- Madame Sandrine FONTENEAU, attaché principal, Directrice des Ressources Humaines à la ville de Longvic
- Monsieur Anthony BOM, attaché, responsable des instances médicales au centre de gestion de la fonction publique territoriale de Côte d'Or
- Madame Laetitia RUSAK, animateur principal de 2^e classe à la Ville de Montbard, représentant de la Commission Administrative Paritaire de catégorie

Les examinateurs de l'épreuve orale d'admission du concours **interne** d'animateur territorial, session 2025, sont les suivants :

- Monsieur Fabrice GRAS, adjoint au maire à Sanvignes-les-Mines, Président remplaçant du jury
- Monsieur Bruno BRILLIARD, Directeur Général des Services à la COVATI
- Madame Véronique KUNTZ, Animateur territorial principal de 1^{re} classe en retraite

Les examinateurs de l'épreuve orale d'admission du **troisième concours** d'animateur territorial, session 2025, sont les suivants :

- Madame Virginie MEUNIER, Conseillère municipale à la commune de Belleneuve et Vice-Présidente à la Communauté de Communes du Mirebellois et Fontenois, Présidente du jury
- Madame Florence BONFILS, attaché principal, responsable d'antenne au CNFPT Dijon
- Monsieur Stéphane DELVA, animateur principal de 2^e classe à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

ARTICLE 2

La Présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte d'Or certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Dijon (22 rue d'Assas 21000 DIJON), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de l'accomplissement des formalités de publicité.

Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr

ARTICLE 3

La Présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte d'Or est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- affiché dans les locaux du centre de gestion et dans ceux des centres de gestion parties à la convention
- transmis à Monsieur le Préfet de la Côte d'Or

Transmis au Représentant
de l'État le 14 JAN. 2026

Fait à DIJON, le 14 JAN. 2026
La Présidente
Patricia GOURMAND

